

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024

Délibération n° 2024_050
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "PROMENEURS DU NET PARENTALITÉ" AU PROFIT DE "LA PARENTHÈSE"

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Madame Aude BLET-CHARAUDEAU, Conseillère Municipale Déléguée aux Familles et à la Parentalité, rappelle à l'Assemblée que les réseaux sociaux font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et les parents. Ils constituent des outils indispensables au maintien du lien social. Le dispositif des « Promeneurs du Net » porté par les Caisses d'Allocations Familiales permet aux structures jeunesse et parentalité d'être présents sur ces espaces auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel.

Un Promeneur du Net Parentalité est un professionnel qui, au cours de son travail à « La Parenthèse », entre en relation avec les parents sur Internet et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat, ...). Il les écoute, les conseille, répond à leur question ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

La démarche « Promeneurs du Net » permet aux professionnels de rejoindre un réseau départemental animé par un coordonnateur. Ils peuvent accéder à des formations, des temps d'échange de pratiques et des ressources leur permettant d'acquérir ou de renforcer leurs compétences sur la présence éducative sur Internet.

Afin de poursuivre le développement du Relais des familles « La Parenthèse », qui a ouvert ses portes en octobre 2022, et en complémentarité des propositions déjà mises en œuvre au sein de la structure, il semble opportun de proposer des temps d'écoute et d'orientation, en direction des parents, via les réseaux, en inscrivant des temps dédiés de « présence » en ligne. Cela permettra de palier d'éventuelles problématiques de mobilité, d'autonomie ou encore d'anonymat.

Par ailleurs, ce dispositif Promeneurs du Net Parentalité vient prolonger et compléter l'action Promeneurs du Net Jeunes, déjà portée par le Bureau Info Jeunes de la Ville.

La « permanence » Promeneurs du Net Parentalité pourrait se tenir le samedi, à des horaires favorisant la disponibilité des parents et leur permettre un accès facilité au dispositif.

Les structures s'engageant dans la démarche peuvent bénéficier d'une aide à l'amorçage de 1 000 € pendant 2 ans maximum. La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde octroie une aide à l'achat d'ordinateurs ou de tablettes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 28 mars 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter l'aide au démarrage d'un montant de 1 000 € pendant deux ans via le Fonds National Parentalité ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier de candidature du dispositif « Promeneurs du Net Parentalité » et tous documents s'y afférent ;

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits au budget 2024 en vue d'acquérir un ordinateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/24
ID 033-213302813-20240408-3581-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024

Patricia NEDEL
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.